

# COMPTE RENDU

## COMMISSION CVEC DU 17/02/2021

Dernière mise à jour du document : 22/02/2021

PARTICIPANTS		
<b>Représentants des instances (15) (votent) :</b>		
Sandy Campart	vice-président du conseil d'administration	Présent
Hélène Bouraïma-Lelong	vice-présidente de la CFVU	Présente
<i>Elsa Jaubert</i>	<i>vice-présidente de la CFVU</i>	<i>Excusée</i>
Anaëlle Villette	vice-présidente étudiante du conseil académique	Présente
Théo Lesenechal	vice-président étudiant du conseil d'administration	Présent
<i>Philippe Chaniel</i>	<i>Représentant élu par la CFVU parmi les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et parmi les représentants des personnels BIATSS</i>	<i>Excusé</i>
Mathilde Lechevrel	Représentante élue par la CFVU parmi les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et parmi les représentants des personnels BIATSS	Présente
Marie-Emmanuel Briquet	Représentante élue par la CFVU parmi les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et parmi les représentants des personnels BIATSS	Présente
Aurélie Malzert-Fréon	Représentante élue par le conseil d'administration parmi les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et parmi les représentants des personnels BIATSS	Présente
Sophie Mallet	Représentante élue par le conseil d'administration parmi les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et parmi les représentants des personnels BIATSS	Présente
Louis-Amand Davaine	Représentant des étudiants élus par la CFVU	Présent
<i>Justine Rauld</i>	<i>Représentante des étudiants élus par la CFVU</i>	<i>Excusée</i>
<i>Maxence Lelong</i>	<i>Représentant des étudiants élus par la CFVU</i>	<i>Excusé</i>
Manon Faucon	Représentante des étudiants élus par le conseil d'administration	Présente
<i>Vincent Gérard</i>	<i>Représentant des étudiants élus par le conseil d'administration</i>	<i>Excusé</i>
<b>Personnes qualifiées (ne prennent pas part aux votes) :</b>		
<i>Alain Prod'homme</i>	<i>directeur général des services</i>	<i>Excusé</i>
Thierry Machefert	vice-président en charge de la culture	Présent
<i>Françoise Bastié</i>	<i>vice-présidente en charge de la formation continue et de l'apprentissage</i>	<i>Excusée</i>
Bruno Jumel	directeur des Financières et du Budget	Présent
Maryvonne Lorient	directrice des Etudes et de la Vie étudiante	Présente
Xavier Le Coutour	directeur du SUMPPS	Présent
Olivier Thenaisy	directeur du SUAPS	Présent
Hervé Tencé	directeur de la MDE	Présent
<b>Invité(s) (ne prennent pas part aux votes) :</b>		
<i>Virginie Catherine</i>	<i>directrice du CROUS Normandie</i>	<i>Excusée</i>
Alban Philippe	directeur de la vie étudiante du CROUS Normandie	Présent
Angeline Bailleul	directrice adjointe du SUMPPS	Présente
Valérie Janvier	assistante de vice-présidents	Présente

**ORDRE DU JOUR**

- Tour de table Présentation de la commission CVEC
- Présentation de la CVEC, thématiques financées
- Etat des lieux financier
- Fonctionnement de la commission
- Mise en place d'un calendrier et réflexion sur les actions

Ouverture de la séance par H. Bouraïma-Lelong et présentation du diaporama (cf. Annexe)

- **TOUR DE TABLE - PRESENTATION DE LA COMMISSION CVEC**

Pas de questions

- **PRESENTATION DE LA CVEC, THEMATIQUES FINANCEES**

Pas de questions

- **ETAT DES LIEUX FINANCIER**

Présentation des 2 tableaux par B. Jumel.

Précisions :

La contribution s'élève aujourd'hui à 92 € qui sont payés par chaque étudiant dont sont exonérés les étudiants boursiers et les étudiants en échange international.

42 € sont reversés par étudiant boursier ou non, avec une mécanique de répartition entre les établissements qui ont un nombre important ou non de boursiers.

Les crédits CVEC ne sont pas des crédits fléchés mais ils sont affectés donc ils ne peuvent pas être utilisés en dehors des missions précisées précédemment, et ils sont intégralement reportables.

Les dépenses de solidarité comprennent en 2020 les aides d'urgence d'où le montant plus élevé qu'en 2019.

Les dépenses pour l'appel à projets en 2020 ne sont que de 10 k€ sur les 400 k€ prévus initialement mais de nombreux projets n'ont pas pu être menés car la commission CVEC qui a statué sur ces projets s'est réunie une semaine avant le confinement.

En 2021, 2 745 k€ sont collectés mais lors de la dernière commission CVEC, il avait été acté la participation des fonds CVEC à la réhabilitation du stade du campus 1 pour 800 k€ pour la phase 1 des travaux.

**Questions :**

S. Campart demande à combien sont estimés les travaux de la phase 2 du stade. Et quelles sont les dépenses non réalisables avec la CVEC ?

B. Jumel répond qu'ils sont estimés à 1 300 k€.

Les dépenses non réalisables avec la CVEC sont celles de masse salariale de façon pérenne et stable (salaires permanents).

O. Thenaisy demande si les 800 k€ de la phase 1 sont reportés sur la phase 2 car le projet a été financé par le Département.

B. Jumel répond que la phase 1 est de 3 000 k€ dont 2 200 k€ correspondent aux subventions du Département du Calvados d'où les 800 k€ restant à la charge de l'université.

A. Malzert-Fréon demande à quel niveau sont imputés les travaux du stade car les 800 k€ n'apparaissent pas dans les tableaux.

B. Jumel répond que ces 800 k€ seront engagés, des bons de commande seront certainement faits en 2021 et ce sera sûrement décaissé en 2022. Le tableau actuel est une vision de l'exécuté, un bilan de 2020, donc cette dépense n'y apparaît pas.

Sur les 42 € reversés par étudiant inscrit à l'université, le CROUS reverse une part supplémentaire, 61,47 € sont touchés par étudiant depuis 2 ans (calcul du montant de la collecte/ par le nombre de bénéficiaires) mais rien ne garantit que cela dure d'où la différence. Il y a aussi une grosse différence entre le budget et l'exécuté car pour le budget, la CVEC est estimée à 42 € alors que 61,47 € ont été touchés.

X. Le Coutour demande si le calendrier CVEC de l'université est aussi serré que celui du CROUS en 2021 pour engager les dépenses pour le futur centre de santé. Est-ce qu'il y aura des crédits CVEC d'investissement pris sur la CVEC, qui fait quoi en fait au bout du compte pour le centre de santé, les équipements à prévoir, etc. ?

B. Jumel informe qu'il y aura des investissements à prévoir notamment de matériel sur les crédits CVEC. Il n'y a pas de calendrier précis non plus. Sur le plan de relance, il n'y a pas encore de directives.

H. Bouraïma-Lelong informe qu'il y a 2 faits mis à la réflexion de la commission qui sont des engagements déjà pris auparavant : les 800 k€ pour le stade et les frais de fonctionnement du centre de santé.

B. Jumel informe qu'il y a une étude en cours sur le fonctionnement du centre de santé.

M. Lechevrel précise que J.L. Condamine va présenter un scénario fin mars sur le fonctionnement du centre de santé et validé par la présidence courant avril. A partir de ce moment, les besoins pourront être définis.

O. Thenaisy demande quel est le montant drainé cette année par la CVEC avec les 2 700 k€ de report.

B. Jumel répond qu'il est trop tôt pour le savoir car la collecte solde CVEC 2020-2021 ne sera touchée qu'en juillet, sachant qu'il y a 2 versements par an dont un acompte en décembre (50 % du nombre d'étudiants x 42 €). Au budget 2021, il a été prévu au minimum 1 300 k€ mais il est fort probable qu'il y aura plus que cette somme.

## • FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Hélène Bouraïma-Lelong précise que pour le centre de santé, la partie construction est prise en charge par le CROUS.

Pas de questions.

## • MISE EN PLACE D'UN CALENDRIER ET REFLEXION SUR LES ACTIONS

La commission pourra se réunir :

- courant avril pour la présentation de projets,
- courant juin pour le lancement de projets.

Hélène Bouraïma-Lelong demande si les membres de la commission ont des propositions de projets, d'actions, mais également les services supports et les vice-présidents étudiants.

T. Machefert constate que le budget dédié à la culture est limité par rapport au budget global de la CVEC. Il n'a pas encore de projets précis mais il informe qu'il est en train de rédiger une proposition de projet de politique culturelle avec la constitution d'un groupe de travail et il sera en mesure de faire des propositions en avril à la commission CVEC. Par exemple : Pass culture pour les étudiants, ateliers culturels sur l'ensemble des campus, une saison culturelle identifiable et lisible sur l'ensemble des campus (spectacles, expositions, conférences...).

A. Bailleul précise que le SUMPPS souhaiteraient reporter des actions collectives qui n'ont pas pu avoir lieu cette année, actions dont le bilan est dans le rapport d'activités du service. Par exemple : forum Plaisir, semaine du bien-être, Collecte du collectif « Sangsationnel », ateliers de sophrologies...

### Questions :

O. Thenaisy demande si dans le cadre de la redistribution de la CVEC aux universités, et pour les autres établissements type école (20 € par étudiant), qu'en est-il des établissements non bénéficiaires dont nous recevons quelques étudiants extérieurs ? Le CROUS, collecteur de la CVEC, draine environ 15 % de la CVEC, soit environ 20 000 k€ à l'échelle nationale pour palier à un certain nombre de déséquilibres car ces étudiants des établissements non bénéficiaires

payent ces 92 € mais leur établissement ne récupère rien. Est-ce qu'il y a un accord ou une réflexion en cours de l'université avec le CROUS pour accueillir ces étudiants (exemple des étudiants en kinésithérapie à Alençon) qui font partie des établissements non bénéficiaires ? Ces étudiants sont accueillis dans notre service mais est-ce qu'il y a une compensation financière du CROUS ou serait-ce envisageable ?

A. Philippe informe qu'il n'y a pas actuellement de convention entre l'université de Caen et le CROUS sur la question de la répartition des compétences concernant les établissements bénéficiaires. Le positionnement à venir de l'université face à certains établissements dont les IFSI pour lesquels les étudiants s'acquittent de la CVEC et qui remontent dans les listes d'inscrits de l'université et pour lesquels le CROUS a largement financé des actions et des projets. C'est à prendre en compte en termes d'équilibre et c'est la même chose sur les sites distants notamment sur le site d'Alençon. Il faut poser les termes du débat en prenant en compte l'ensemble des facteurs du débat.

O. Thenaisy précise que les IFSI sont aujourd'hui dans les effectifs des universités et la CVEC est reversée à l'université de Caen. Il n'y a pas de problème en termes d'accueil que ce soit les CPGE ou les IFSI, ils font partie des effectifs de l'université.

A. Philippe répond que, de factum, de par leur localisation les IFSI ne pourront pas bénéficier de vos structures sportives. Quelles sont les actions que le CROUS et l'université peuvent mener en direction des IFSI ? C'est une question qui est souvent relayée. Mme Catherine a souhaité soutenir les IFSI mais c'est une question qu'il faudra se poser à terme.

O. Thenaisy informe que sur les 11 IFSI, un accueil dans le champ du sport est fait à Saint-Lô, Cherbourg, Alençon et Caen, comme n'importe quel étudiant de l'université. Il faudrait une réflexion commune sur la culture, la santé, le FSDIE.

M. Lechevrel précise que les étudiants de l'IFSI à Granville, par exemple, n'ont pas accès à tous les services et ils attendent sûrement un retour de la CVEC.

Selon A. Philippe, les étudiants qui payent la CVEC en attendent un retour et plus ils sont éloignés des grands centres étudiants et moins ils perçoivent la visibilité de ce qu'ils ont pu payer pour la CVEC. Il y a beaucoup de demandes sur l'accès au sport mais aussi sur la santé, le bien-être... dans les sites distincts.

B. Jumel informe qu'il n'y a qu'une convention avec l'ENSI concernant un reversement d'une part de la CVEC au titre de l'animation culturelle et de l'accès aux installations sportives. Il n'y a ainsi plus de différence de tarifs entre un étudiant Unicaen et un étudiant ENSI.

S. Campart remercie pour ces échanges et il en retient qu'il y a 3 grands domaines à investir : le champ culturel, le centre de santé et les installations sportives (phase 2 en avril).

Il interpelle les étudiants car il va y avoir un grand travail de recensement des attentes, des besoins des étudiants sur le terrain dans les campus, en lien également avec les directions de composantes qui peuvent faire émerger un certain nombre d'idées. Le budget étant important, il faut en profiter car il permet d'être ambitieux sur ces 3 volets et ne pas faire jouer systématiquement les reports car il faut que l'étudiant puisse identifier la valeur ajoutée qu'on lui apporte, avec un travail aussi de communication (affichage clairement identifié pour que les étudiants sachent à quoi est utilisée leur contribution).

Il serait alors bien d'avoir tous les projets pour avril afin de pouvoir en discuter et ensuite les instruire davantage en mettant dans la boucle la DPL et permettre des arbitrages en juin, et initier des actions ou des travaux dès l'été qui seraient lisibles dès 2021-2022. Il faudrait que le calendrier aille vite car nos étudiants sur nos campus ont absolument besoin de ces investissements.

Selon T. Machefert, le retour aux étudiants est fondamental. Concernant les actions culturelles, un questionnaire est en cours de construction à destination des étudiants pour identifier leurs besoins, avec un résultat de ce recensement côté culture avant avril.

H. Bouraïma-Lelong précise que ces actions culturelles peuvent être disponibles sur l'ensemble du territoire, ce qui n'est pas toujours le cas de certaines actions qui nécessitent un équipement ou un aménagement spécifique. Dans les cas des IFSI qui sont sur l'ensemble du territoire, il est parfois difficile de leur faire des propositions d'actions, sachant que les étudiants des IFSI, du fait

des expérimentation paramédicales et de l'entrée à l'université, vont être intégrés comme étudiants de l'université. Ainsi cette question est importante car il y aura des étudiants de l'université sur l'ensemble du territoire et il faudra pouvoir trouver des actions qui toucheront tous les étudiants et pas ceux qui sont au plus proche de certains campus.

T. Machefert rappelle que pour la culture, c'est une vraie préoccupation de développer des actions culturelles sur l'ensemble des campus du territoire, de toutes les composantes et des sites distants. Il fait remarquer qu'il y a également le recensement des espaces susceptibles d'accueillir des actions culturelles : constat d'un déficit très important sur certains lieux même sur le campus 1 (malgré l'amphi P. Daure et la MDE) ou d'espaces non utilisables. Par exemple, sur le site de l'INSPE, un amphithéâtre a été construit avec une bonne acoustique et une jauge spectacle mais les bureaux ont été celés à la scène donc il est uniquement utilisable pour des cours. Il pourrait y avoir une réflexion sur la construction ou l'aménagement d'espaces hybrides pour des enseignements et des actions culturelles.

S. Campart rappelle que les locaux de l'INSPE sont au conseil départemental qui en est propriétaire. Il faudra alors se rapprocher du conseil départemental pour ce type d'aménagement.

O. Thenaisy informe qu'il peut y avoir aussi des lieux décalés pour recevoir des spectacles. Par exemple, il y a quelques années, il y avait eu un projet croisé sport/culture de théâtre qui avait eu lieu sur des installations sportives, notamment à la piscine.

Il demande si l'imputation budgétaire de la CVEC est toujours sur une seule entité dans le cas de projets croisés, par exemple, SUMPPS/SUAPS/culture ou si les 2 ou 3 entités qui portent le projet peuvent avoir la même imputation.

B. Jumel répond que tout est imaginable. Avec un centre financier « CVEC », on peut imaginer sortir une partie des crédits et créer un pfi/éotp accessible à plusieurs entités. Par exemple, aujourd'hui, toutes les aides d'urgence ont été gérées au sein d'une unité dédiée et non dans les composantes.

S. Campart est favorable à cette solution.

H. Bouraïma-Lelong annonce qu'il pourrait y avoir un accueil des étudiants en septembre, si les conditions le permettent, sur un temps dédié avec tous les services (culture, sport, santé...), en lien avec les associations étudiantes, ce serait une action qui pourrait être financée dans ce cadre. Il faudrait avoir une réflexion sur ce thème.

H. Tencé rappelle qu'il y a une rentrée chaque année, c'était fait auparavant, sauf en septembre dernier, sur la MDE et depuis 2 ans avec le service culturel, impliquant les différents services, les associations... Dans le cadre du FSDIE, il faudrait voir aussi à aider les associations étudiantes par soit des financements soit des actions pour les aider à se redynamiser, et voir avec l'engagement étudiant sur la vie associative, après ce cap du Covid.

H. Bouraïma-Lelong remercie et clôt cette commission d'installation. Les dates vont être rapidement fixées et une relance pour proposer des projets sera faite avec un courrier à destination de tous les services, les composantes et les associations étudiantes pour les inciter à une réflexion sur le dépôt de projets.

Le diaporama sera envoyé avec le compte-rendu.

Fin de la commission à 12h00.